



## **Document d'orientations 2024-2027**

### **Adopté par le Congrès extraordinaire du 9 avril 2024**

#### **SOMMAIRE**

I. Démocratie syndicale .....	2
II. Relations intersyndicales .....	4
III. Développer nos revendications au contact des collègues.....	5
1) Un contact régulier avec les collègues.....	5
2) Un plan de syndicalisation .....	5
IV. Revendications à porter et défendre pour le présent mandat.....	6

La CGT FERC Sup Lyon 2 porte [les orientations](#) de [l'Union nationale CGT FERC Sup](#). A l'issue de son Congrès extraordinaire du 9 avril 2024, la CGT FERC Sup Lyon 2 a souhaité affirmer dans ce document d'orientation les grandes priorités d'action syndicale pour les trois années à venir.

## I. Démocratie syndicale

La CGT est une organisation syndicale démocratique. Un principe de base simple, mais central, doit être réaffirmé solennellement : **ce sont les syndiqués qui font le syndicat**. Cela signifie que le secrétariat, le bureau, les élus et mandatés dans les instances ne sont pas « au-dessus » des syndiqués « de base », mais des syndiqués à qui collectivement le syndicat a choisi de confier des responsabilités. Dit encore autrement, **il n'y a pas de chef à la CGT** : chacun doit se montrer vigilant et garant de ce principe afin que le pouvoir collectif des syndiqués ne soit **jamais confisqué**.

- 1) Pour réaffirmer ces principes de fonctionnement et leur donner une portée opérationnelle, les statuts de la CGT FERC Sup Lyon 2 seront mis à jour en ce sens lors du présent Congrès au cours duquel sont adoptées ces orientations.

En pratique, cette conception démocratique du syndicalisme implique que chacun et chacune doit pouvoir **exprimer sa voix** au sein de la CGT ainsi que **prendre part à l'orientation** du syndicat.

Cela suppose que les **informations soient relayées régulièrement et en toute transparence**, et que les instances décisionnelles du syndicat (congrès, commission exécutive, bureau) soient tout aussi **régulièrement convoquées**. Il est de la responsabilité du bureau élu par le Congrès d'y veiller.

Cela suppose également que le syndicat ne soit pas piloté de manière trop informelle : bien évidemment, il ne s'agit pas de tout bureaucratiser, mais il importe *a minima* **d'annoncer les réunions à l'avance, établir des ordres du jour** clairs, et faire circuler des **relevés de décisions**.

Bien entendu, cela n'empêche pas les discussions et les échanges informels entre nous, au contraire ! Mais l'informalité ne peut pas remplacer les instances décisionnelles du syndicat : car alors ceux et celles qui ne sont pas dans les bons canaux de diffusion, les bons cercles d'amis, ou tout simplement sur le bon campus en sont exclus, ce qui ne peut que nuire à la **démocratie syndicale**.

- 2) Le Congrès rappelle que les réunions décisionnelles de la CGT FERC Sup Lyon 2 doivent être ouvertes à toutes et tous, préparées en amont avec un ordre du jour annoncé, et que les décisions prises doivent être communiquées de manière transparente à l'ensemble des syndiqués.

Le caractère démocratique de la CGT ne relève pas seulement d'un principe éthique : il s'agit aussi d'une condition de notre force collective. Nous sommes à la CGT car nous croyons en **l'efficacité supérieure du collectif** sur les individus (soit l'inverse de ce que pensent nos patrons).

Pour s'exercer avec toute son efficacité, **cette force collective se doit d'être démocratiquement organisée** : la CGT FERC Sup Lyon 2 doit ainsi tendre vers une structuration la plus collégiale possible.

Ceci permet de ne pas concentrer le pouvoir dans les mains de quelques camarades volontaires, qui peuvent vite être débordés et épuisés par l'accumulation des responsabilités, mais à l'inverse de diviser le travail militant afin de le répartir de manière intelligente et encore une fois plus efficace.

- 3) Le Congrès réaffirme la pertinence du principe du co-secrétariat à la CGT FERC Sup Lyon 2 : au moins deux secrétaires généraux et deux trésoriers ne sont pas de trop. Le co-secrétariat doit s'efforcer d'être équilibré entre BDR et PDA afin de garantir une présence sur les deux sites.
- 4) Il est proposé de créer les mandats suivants au sein du syndicat, mandatés par la CE, et membre du Bureau (liste non exhaustive et modifiable par la commission exécutive en fonction des besoins du moment) :
  - **Secrétaire à la vie syndicale** : le ou la camarade (et son binôme éventuel) veille au bon fonctionnement collectif et démocratique du syndicat : il ou elle est le garant de la bonne circulation de l'information, de la participation de chacun et de chacune, et du fonctionnement démocratique de notre organisation.
  - **D'autres mandats peuvent être encore imaginés** : secrétaire en charge de l'accompagnement individuel, secrétaire en charge des relations interprofessionnelles, secrétaire en charge des VSS et des cas de harcèlement, secrétaire en charge de la fusion avec Lyon 1, secrétaire en charge de la communication, animation du lien intersyndical, etc.
- 5) La composition du Bureau doit prendre soin de refléter la diversité des membres de notre syndicat, et donc de veiller à l'équilibre entre (notamment) : femmes et hommes ; titulaires et contractuels ; enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS ; PDA et BDR ; anciens et nouveaux.
- 6) Le fonctionnement collectif du Bureau suppose que les syndiqués en responsabilité aient la possibilité d'accomplir leur mandat : ceci implique en premier lieu un accès aux moyens de communication (boîte mail et listes de diffusion en particulier), mais aussi et surtout une répartition démocratique, juste et équitable des heures de délégation. Cette répartition doit donc nécessairement être débattue et approuvée collectivement au sein du syndicat.
- 7) La formation syndicale est essentielle à la vie démocratique du syndicat. Tout au long de leur engagement syndical, les syndiqué.e.s suivent les différentes formations proposées par la CGT.

## II. Relations intersyndicales

La force de la CGT repose sur son **organisation confédérale**. Les autres syndicats de l'ESR partagent **des problématiques et des défis similaires** à ceux que nous pouvons vivre à l'Université Lyon 2. De plus, ils sont parfois nos collègues directs dans les laboratoires (au CNRS ou à l'ENS par exemple), ou dans nos lieux de travail quotidiens (au CROUS par exemple, ou encore sur le campus des Berges en partie partagé avec Lyon 3).

Nous avons tout à gagner du **partage d'expérience et d'expertise** entre nous. Il apparaît donc important de relancer et renforcer ces relations entre syndicats CGT de l'ESR sur la place lyonnaise.

- 8) La CGT FERC Sup Lyon 2 s'impliquera dans l'intersyndicale de l'ESR à Lyon, en renforçant nos liens notamment avec les syndicats CGT de Lyon 1, de Lyon 3, de l'ECL, de l'ENS, du SNTRS de Lyon, du CROUS de Lyon, et d'autres encore.

La question des relations intersyndicales se pose également au sujet de nos relations avec les autres syndicats présents à l'Université Lyon 2. Sans nier nos différences, et sans nier nos divergences de fond, actuelles ou passées, il semble **possible de travailler sur certains dossiers ensemble**. C'est déjà le cas parfois dans les instances. De nombreuses intersyndicales existent dans d'autres universités, et font du bon du travail en construisant des fronts unis face aux présidences : pourquoi pas nous ?

- 9) La CGT FERC Sup Lyon 2 s'attachera à relancer une dynamique intersyndicale à l'Université Lyon 2, en cherchant à initier des collaborations communes sur les dossiers où il est possible de le faire, et sur lesquels l'unité syndicale nous rend plus fort face à l'employeur.

Enfin, les relations intersyndicales sont un enjeu important à l'échelle interprofessionnelle, c'est-à-dire avec les syndicats CGT d'autres branches présents à Lyon, mais aussi avec nos structures interprofessionnelles telles que l'Union locale (UL) et l'Union départementale (UD).

Il faut se féliciter de la bonne implication de la CGT FERC Sup Lyon 2 dans ce paysage interprofessionnel : nous sommes identifiés comme actifs, et plusieurs de nos membres sont investis dans l'Union locale 7/8. Il convient cependant de réfléchir à une répartition équilibrée de nos forces militantes, malheureusement limitées.

### **III. Développer nos revendications au contact des collègues**

La démarche revendicative de la CGT FERC Sup Lyon 2 repose sur deux axes : un contact régulier avec les collègues permettant le développement de la syndicalisation.

#### **1) Un contact régulier avec les collègues.**

Le syndicalisme revendicatif repose sur un contact régulier avec les collègues pour développer des revendications, mieux connaître les problématiques du quotidien de chacun et défendre les collègues.

Le caractère de classe et de masse de ce syndicalisme et la lutte contre toutes les formes d'oppression s'incarnent dans la défense des droits et intérêts de l'ensemble des personnels de l'ESR. Les heures d'information syndicale, les permanences, les tournées de bureau, les assemblées générales, les mails d'information syndicale, les affichages permettent de développer ce contact et constituent des outils d'organisation afin de combattre toutes les formes d'exploitation.

- 10) La CGT FERC Sup Lyon 2 organise un contact régulier avec les collègues en mettant en œuvre les différents outils de la palette syndicale, que ce soit pendant les périodes de mouvements sociaux ou en dehors.

#### **2) Un plan de syndicalisation**

Nous sommes moins d'une quarantaine de syndiqués au sein d'une administration qui compte près de 1900 agents titulaires et contractuels (hors vacataires). Des difficultés importantes et objectives font obstacle à la syndicalisation d'un plus grand nombre d'agents : précarisation des personnels, surcharge de travail généralisée, éclatement des collectifs professionnels, proportion très importante de contractuels... Toutefois une marge de progression est possible dans toutes les catégories de personnels. Il faut profiter du grand mouvement social que nous avons connu durant la première moitié de l'année 2023 pour aller au contact des agents et montrer que la porte est ouverte à la CGT.

Sur ce plan de la syndicalisation, une attention particulière doit être portée aux agents contractuels et précaires, BIATSS, doctorants, vacataires : **la CGT a en effet vocation à défendre tous les travailleurs de l'université**, et pas seulement les statutaires. Il s'agit pour cela de déployer une **campagne de syndicalisation**, via une propagande aussi bien physique (tractage, affichage, boîtage, tournée des bureaux, HIS...) que numérique (mails, réseaux sociaux...), et multisites (BDR et PDA). Il s'agit encore de proposer plus systématiquement l'adhésion aux personnes que nous accompagnons de façon individuelle ou qui passent la porte de la permanence.

- 11) La CGT FERC Sup Lyon 2 déploiera à court terme une campagne de syndicalisation afin d'augmenter le nombre de ses syndiqués.

Il ne suffit pas toutefois de faire adhérer les syndiqués : encore faut-il les garder sur le long terme, et surtout les accompagner dans le syndicat afin que ceux-ci puissent développer une activité militante.

Cela signifie de prendre le temps de rencontrer les nouveaux syndiqués afin de leur expliquer le fonctionnement de la CGT, les intégrer dans les échanges, et enfin de les orienter vers les formations.

- 12) Les accompagnements individuels sont effectués collectivement le plus souvent possible. Le bureau a un rôle de coordination. Ces accompagnements visent aussi à renforcer la CGT.

#### **IV. Revendications à porter et défendre pour le présent mandat**

Les priorités politiques qui animeront l'action syndicale de la CGT FERC Sup Lyon 2 durant ce mandat sont les suivantes :

- 13) S'opposer à la casse du statut de la fonction publique de l'enseignement supérieur et de la recherche et défendre les personnels de l'Université Lyon 2 contre les attaques incessantes sur les statuts et le temps de travail.
- 14) Lutter contre la précarité des agents BIATSS et enseignants : les contractuels sont privés de nombreux droits (avancement automatique de carrière, primes équivalentes aux titulaires, protections garanties par le statut de la fonction publique...), défendons l'égalité des droits avec les titulaires et même et surtout leur titularisation. Imposons également la revalorisation du point d'indice afin d'augmenter les rémunérations.
- 15) Développer une activité revendicative envers les PRAG et PRCE, en revendiquant notamment auprès de l'établissement l'alignement de la prime statutaire des PRAG et PRCE sur celle des enseignants-chercheurs, conformément [aux orientations de la FERC Sup](#).
- 16) S'opposer à l'imposition forcée et illégale du télétravail aux agents BIATSS et de l'enseignement distanciel aux enseignants. La mise en œuvre à Lyon 2 de l'accord national sur le télétravail dans l'ESR signé en juillet 2023 sera l'occasion de déployer cette opposition. En la matière, les accords locaux qui ne peuvent pas être moins disant que les accords nationaux. Le droit à la déconnexion des agents doit également être respecté.
- 17) A l'heure des fusions à marche forcée, combattre la fusion des universités engendrant la casse sociale. La fusion ne peut qu'engendrer de nombreuses souffrances pour les personnels et tirer nos conditions de travail vers le bas. Face à la précarisation constante, la CGT FERC Sup Lyon 2 revendique des moyens à hauteur des besoins du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche au service de la société.

- 18) Lutter contre toutes les formes d'oppression et de discrimination au sein de l'Université. La CGT FERC Sup Lyon 2 porte des revendications féministes, antiracistes, antivaldistes, antifascistes dans son activité syndicale quotidienne, lors de mobilisations et dans les instances de l'Université.
- 19) Porter des revendications féministes, en luttant contre les violences sexistes et sexuelles au travail, et toutes formes de harcèlement, en poursuivant le travail dans les instances (CSA, FSSCT), en accompagnant les agents et les agentes qui en auraient besoin, et en communiquant sur le sujet. La question de l'égalité Femmes / Hommes sera également défendue.
- 20) Déployer une vigilance accrue envers la présence de l'extrême droite à l'Université Lyon 2 et au-delà dans les différents établissements lyonnais, et combattre sans relâche toute tentative d'implantation.
- 21) Maintenir nos conquies sociaux et en conquérir de nouveaux.
- 22) Défendre les franchises universitaires et les libertés académiques qui font de l'Université un espace de débat et combattre l'implantation d'un ESR privé.
- 23) Mettre les enjeux d'écologie et de lutte contre le changement climatique au cœur de nos actions militantes.